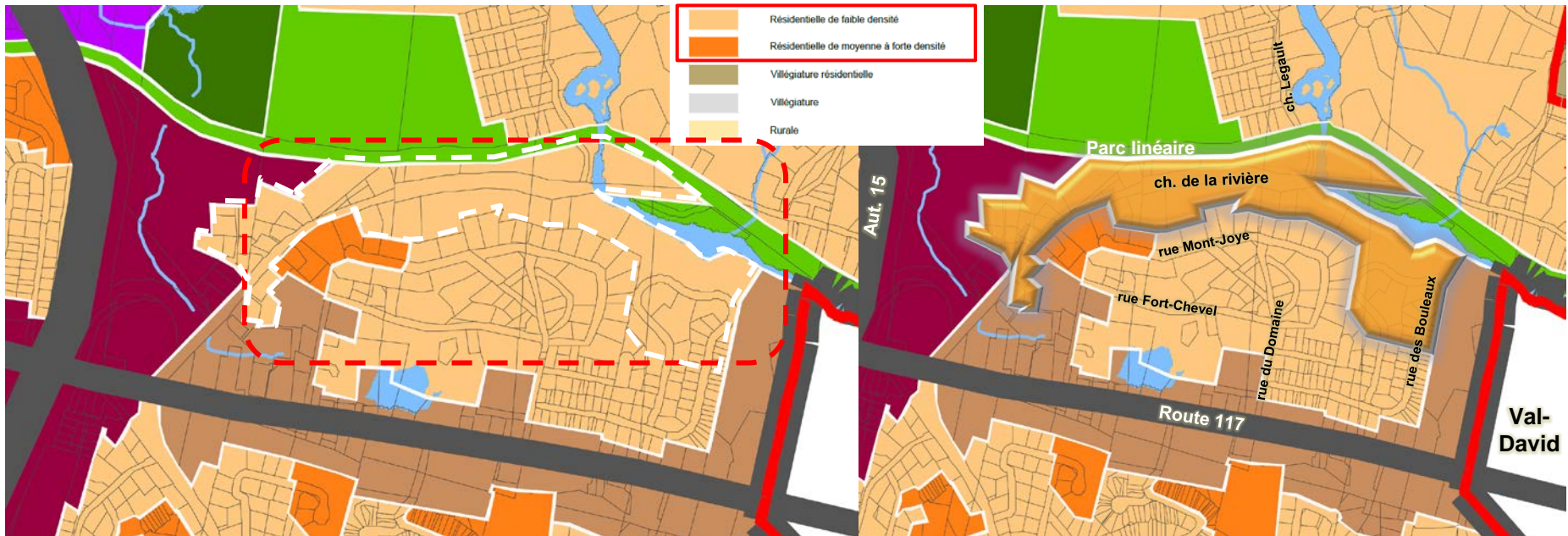


## 4) Modification du plan d'affectations du sol – Secteur rue Notre-Dame et ch. de la Rivière

- a) Agrandir la limite de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » entre l'accès à l'autoroute 15 N jusqu'au secteur de la rue des Bouleaux à même une partie de l'affectation « résidentielle de faible densité » ;

Zones d'affectation existantes

Zones d'affectation projetées



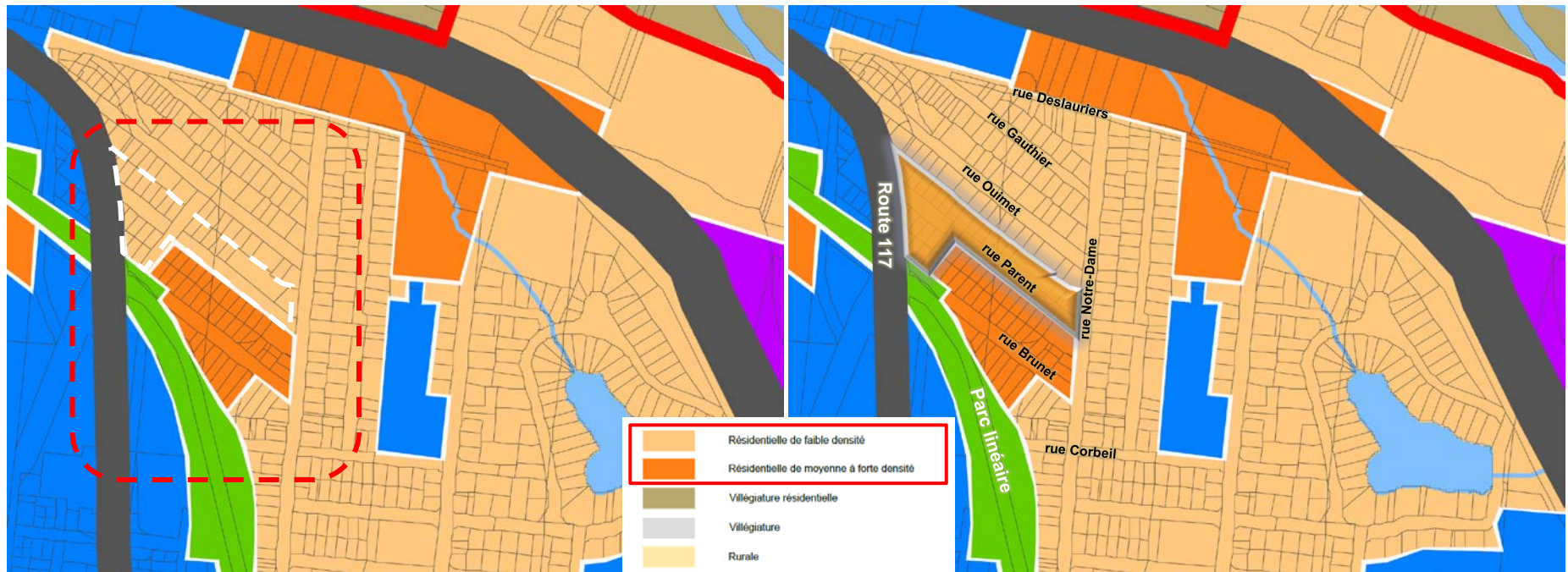
Périmètre des nouvelles limites de l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité proposée

## 4) Modification du plan d'affectations du sol – Secteur rue Notre-Dame et ch. de la Rivière

- b) Agrandir la limite de l'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité » existante entre les rues Notre-Dame et la route 117 à même une partie de l'affectation « résidentielle de faible densité ».

Zones d'affectation existantes

Zones d'affectation projetées



Périmètre des nouvelles limites de l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité proposée